



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

> FORMATION

- Diplôme de niveau V
- 2 ans (possibilité en 1 an notamment pour les titulaires d'un CAPA TP)
- Enseignement modulaire et pluridisciplinaire
- Contrôles continus pour un ensemble de 10 Unités Capitalisables (UC)
- Toutes les UC doivent être validées pour obtenir le diplôme.

> POUR QUI ?

Avoir suivi une scolarité jusqu'en classe de troisième ou un cycle complet de BEP ou BEPA ou titulaire d'un CAP ou CAPA.

Résistant physiquement, aimant travailler dehors par tous les temps.
Jeune prêt à s'insérer dans le milieu professionnel, avec un bon degré d'autonomie.

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans
- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

> ET APRÈS ?

VIE ACTIVE

- Ouvrier paysagiste
- Agent d'entretien dans un service espace vert de collectivité
- Jardinier.

POURSUITE D'ÉTUDE

- BP IV Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers.



CONTENU DE LA FORMATION

10 UC (Unités Capitalisables)

8 UC nationales

UC Générales	Formation sur 2 ans 11 h / semaine	Formation sur 1 an 11 h / semaine
UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	Communication, Mathématiques, Informatique > dans un contexte professionnel	
UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	Economie et social > dans un contexte professionnel	
UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	Pratiques paysagères, environnement et santé	
UC d'Option	Formation sur 2 ans 13 h / semaine	Formation sur 1 an 8 h / semaine
UCO1 : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers	Biologie végétale Reconnaissance des végétaux	
UCO2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage	Fonctionnement du matériel Caractéristiques des matériaux	
UC de la Spécialité	Formation sur 2 ans 11 h / semaine	Formation sur 1 an 16 h / semaine
UCS1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager	Travaux d'entretien : tonte, taille, soins...	
UCS2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager	Travaux de création : plantation, pavage, escaliers ...	
UCS3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité	Conduite de petits engins de chantier (*)	

* avec obtention possible d'une attestation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

2 UCARE (Unités Capitalisables Adaptées à la Région et à l'Emploi)

sont proposées durant la formation.

Les thématiques sont définies avec les professionnels et agréées par le service d'examen.

Par exemple : taille d'arbres fruitiers, menuiserie paysagère, murets en pierre sèche, réalisation d'un devis ...